



Participation aux adhésions socio-culturelles Air France *

Nom du salarié(e) :

Prénom :

Date d'inscription :

Le salarié doit s'acquitter de la somme de 10€ dans le cadre de son inscription aux activités socio-culturelles Air France et remettre ce document au CSE Air Corsica qui se chargera de votre inscription.

*date limite d'inscription pour prise en charge CE : **15 juin 2026**

Attention : l'adhésion doit être renouvelée chaque année civile